



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2019**

1. Proposition COLAS

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre financière faite par l'entreprise COLAS pour la mise à disposition d'une partie des parcelles n°3 et n°4 de la section 8 pour le dépôt de matériaux inertes à savoir notamment terres et granulats non pollués et déblais et gravats divers. L'offre se présente de la façon suivante :

- Durée d'exploitation : quinze ans
- Capacité de remblaiement : 200 000 mètres cubes
- Offre financière : 200 000 euros répartis sur dix ans

1. Transfert de compétences eaux pluviales

La commune de Pournoy-La-Grasse participant à l'entretien des réseaux unitaires par l'intermédiaire du SMASA, et ce, à hauteur de 55% du montant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de transférer la compétence eaux pluviales au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval (SMASA).

2. Gestion de l'eau et de l'assainissement – Opposition au transfert de compétences

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de différer le transfert des compétences « EAU » et « ASSAINISSEMENT » de la commune au 01 janvier 2026 à la Communauté de Communes du Sud Messin.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La séance est levée à 21h30